

## Information pour la patiente consultant pour l'ECHOGRAPHIE du deuxième trimestre

Ce document a pour but de vous aider à faire le meilleur choix pour vous et votre bébé en vous expliquant d'une part les raisons pour lesquelles des examens échographiques vous sont proposés, d'autre part les informations que les médecins et les sages-femmes en attendent, avec leurs bénéfices et leurs inconvénients. Ces examens sont proposés à toutes les femmes enceintes, mais ils sont facultatifs. Ils sont en partie remboursés par la sécurité sociale.

Cet examen médical nécessite vigilance et concentration. Ce n'est pas un spectacle.. De plus, des informations médicales importantes concernant la santé de votre bébé sont délivrées. En conséquence, un seul accompagnant est accepté lors de cet examen, et la présence des enfants n'est pas autorisée.

Qu'est-ce qu'une échographie ? L'échographie est une technique médicale qui permet l'exploration du corps humain selon un procédé utilisant les ultrasons. Cet examen est, en l'état actuel des connaissances scientifiques, sans danger pour le fœtus, même de façon répétée.

Comment se déroule l'examen ? Il est souhaitable d'avoir la vessie vide. Pour faire cet examen, une sonde est posée sur la peau de votre ventre après étalement d'un gel destiné à favoriser le passage des ultrasons. Dans certaines circonstances, il est nécessaire d'introduire un capteur dans le vagin afin d'être plus proche des structures fœtales que l'on souhaite étudier, ce qui n'est ni douloureux, ni dangereux. Dans ce cas, le capteur est placé dans un préservatif à usage unique. Cette protection est le plus souvent en latex: **si vous êtes allergique au latex** prévenez la secrétaire et l'échographe car des incidents ou des accidents peuvent se produire.

Les conditions d'examen peuvent nécessiter un changement de position (allongée sur le côté ou sur le dos les poings fermés sous les fesses, utilisation d'un coussin).

Le médecin ou la sage-femme vous fera part de ses constatations lorsque l'examen sera terminé, moment où vous pourrez lui poser toutes les questions que vous désirez. En cas de doute sur la croissance du fœtus ou l'existence d'une malformation, le praticien vous en informera et pourra vous demander de revenir pour des échographies ultérieures ou de consulter un autre échographe spécialisé dans un domaine précis, le cœur par exemple. A l'issue de l'examen, un compte-rendu vous sera remis, accompagné des clichés correspondants. Un autre exemplaire est destiné à votre médecin afin que la transmission de l'information soit parfaite.

A quelle date ? La deuxième échographie doit avoir lieu de préférence à 22-24 semaines d'aménorrhée (semaines sans règles). Elle permet un examen plus complet des différents organes.

A quoi sert l'échographie du deuxième trimestre? Il y a quatre objectifs majeurs pour cette échographie :

- Apprécier la vitalité et le bien-être du fœtus par la perception de l'activité cardiaque et ses mouvements actifs.
- Evaluer sa croissance.
- Analyser l'aspect du fœtus et la structure de ses organes internes. De très nombreuses malformations sont détectables et l'amélioration du matériel accroît régulièrement le dépistage. Tout bilan, même réalisé avec compétence, comporte des limites, notamment dans certaines conditions telles qu'une paroi abdominale trop épaisse, la position du fœtus ou la date inappropriée de l'examen provoquant une mauvaise appréciation des mesures effectuées. Certaines malformations ne peuvent tout simplement pas être vues. L'échographie n'est pas infaillible, elle permet de détecter environ deux tiers des malformations. Si une anomalie est suspectée, il peut vous être proposé d'autres examens pour infirmer ou confirmer celle-ci. Parfois, l'anomalie ne sera pas confirmée ou sera mineure et pourra disparaître au fil des semaines. Si le diagnostic est confirmé, l'équipe médicale vous donnera les explications nécessaires et vous orientera au mieux.
- Observer l'environnement du fœtus : l'abondance de liquide amniotique dans lequel il baigne et la position du placenta.

L'échographie 3D ne fait pas partie de l'examen de dépistage. C'est un procédé sans danger, qui aide au diagnostic dans certaines circonstances, après un dépistage pratiqué en échographie classique en 2D. L'échographie 3D n'est pas obligatoire. Quand cela est possible, selon de la position du fœtus, l'échographiste peut essayer de vous montrer son visage.